



Guide pratique

pour les tournages

à Paris



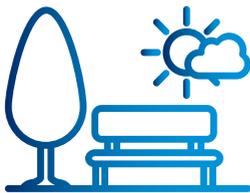
LA NOUVELLE CHARTE DES ÉVÈNEMENTS ÉCORESPONSABLES EN 2025

Sommaire

Les engagements de la charte des événements écoresponsables

1. Préservation de l'espace public et de la biodiversité.....	4
2. Eau.....	6
3. Énergie.....	8
4. Tri des déchets.....	12
5. Lumières.....	14
6. Communication.....	16

1.



Préservation de l'espace public et de la biodiversité

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon évènement pour la **préservation de l'espace public et de la biodiversité.**



Qu'est-ce qui est attendu ?

Le respect de 3 éléments :

- **L'espace public occupé ;**
- **Le patrimoine ;**
- **La biodiversité.**

Aucun déplacement d'éléments sur l'espace public, aucune dégradation, aucune détérioration des espaces publics et/ou végétalisés.

Quelques exemples : aucun éclairage ni aucune banderole accrochés dans les arbres, aucun déchet trouvé sur l'espace public après l'évènement, aucune branche coupée sur les arbres...

Aucun évènement qui ne respectera pas le bien-être animal ne sera autorisé sur l'espace public.



Ressources

Signature et respect de la charte de l'animal en ville si des animaux sont présents sur l'évènement sur :

<https://cdn.paris.fr/paris/2021/08/12/21fe08567348264c04f82275e5b9078b.pdf>

Vos points de contact

Pour toute question, veuillez-vous adresser à l'instance de la Ville en charge de l'instruction de votre demande.



VÉRIFICATIONS

Avant l'évènement

- Chantier propre avant le montage;
- État des lieux signé par l'organisateur : dégradations existantes relevées.

Pendant le montage et l'évènement

- Absence de :
 - Pollution visuelle (pub, banderoles...);
 - Pollution du sol du fait du rejet de liquides divers (huile, assainissement...);
 - Peinture au sol et sur les arbres;
 - Flyer, publicité commerciale;
 - Accrochage sur les arbres;
 - Circulation d'engin sur les espaces végétalisés;
 - Dégradation des plantations, des mobiliers et des équipements;
 - Ancrage sur les sols des espaces verts;
 - Accès aux pelouses entre mi-octobre et mi-avril.
- Respect des usages existants pendant le montage et l'évènement.

Post-évènement

- Retrait des affichages et publicités dès la fin de l'évènement;
- Mise en œuvre du nettoyage du site dès la fin de l'évènement;
- Respect des usages existants pendant le démontage;
- Absence de :
 - Déchet une fois le site restitué au public;
 - Dégradation des pelouses, des cheminements, du mobilier et équipements;
 - Dégradation des arbres, des plantations, des sols;
 - Circulation d'engins sur les espaces végétalisés.

2.



J'adopte les bons gestes lors de mon évènement pour **garantir la préservation des ressources.**

 **Qu'est-ce qui est attendu ?**

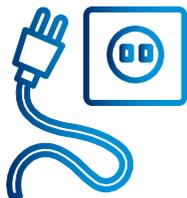
La consommation excessive d'eau est interdite pendant les tournages en cas de prise d'arrêt sécheresse notamment les « effets pluie ».

 **Qu'est-ce qui sera contrôlé ?**

En cas de prise d'arrêt sécheresse, il sera vérifié les pratiques lors des évènements.



Crédit photo : AdobeStock



Énergie

J'adopte les bons gestes avant et pendant mon évènement pour **préserver les ressources.**



Qu'est-ce qui est attendu ?

Vous devez utiliser en premier lieu les **bornes évènementielles** existantes sur le domaine public pour approvisionner votre évènement en électricité. Sinon, vous vous raccordez au **réseau public de distribution d'électricité**. En cas d'absence de point de raccordement, vous pouvez utiliser un groupe électrogène sur batterie.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

En fonction de la localisation de votre évènement, si aucune borne évènementielle n'existe, vous devez faire une demande des points de raccordement électrique possibles. Si vous devez utiliser un groupe électrogène, nous vérifierons l'absence de groupe électrogène diesel sur l'espace public. La solution carbonée peut être la solution de secours mais pas la solution principale.



Ressources

Vos points de contact

Enedis à Paris : 09 69 32 18 99, du lundi au vendredi de 8h à 17h.

MODE D'EMPLOI POUR UTILISER LES BORNES ÉVÈNEMENTIELLES DE LA VILLE DE PARIS

Afin de réduire l'empreinte carbone de votre évènement et éviter les groupes électrogènes polluants, Enedis propose un nouveau service de **branchement provisoire** pour le secteur de l'évènementiel.

La borne électrique évènementielle, c'est quoi ?

C'est une borne escamotable avec des prises électriques, positionnée sous la chaussée lorsqu'elle n'est pas utilisée. Elle permet de limiter le recours aux groupes électrogènes pour les évènements nécessitant une forte puissance électrique, en utilisant le réseau électrique. Intégrée aux espaces urbains utilisés régulièrement pour des évènements, c'est une solution fiable, simple et rapide pour les alimenter.

Comment faire vos démarches pour vous brancher à une borne électrique évènementielle ?

1 Je prépare mes informations :

- J'évalue la puissance électrique (comprise entre 40 et 250 kVA) dont j'ai besoin pour mon évènement ;
- Je récupère, auprès de la collectivité, le numéro du point de livraison (PDL) de la borne électrique évènementielle à laquelle je souhaite me raccorder ;
- Je vérifie que la puissance maximale de la borne correspond à mon usage.

2 Je contacte mon fournisseur d'électricité. Celui-ci sollicitera directement Enedis pour le traitement de ma demande :

- Je demande une prestation F800 sur le point de livraison de la borne pour un évènement de 29 jours ou plus, en précisant la date de résiliation souhaitée ;
- Ou je demande une prestation F820 sur le point de livraison de la borne pour un évènement durant 28 jours ou moins, en précisant la date de résiliation souhaitée.

3 Enedis me contacte pour valider mon dossier :

- Vérification des informations ;
- Signature de la lettre d'engagement.

4 Mise en service de la borne :

- Vous pourrez demander le guide d'utilisation des bornes d'Enedis.

MODE D'EMPLOI POUR UN RACCORDEMENT PROVISOIRE AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

1 Demande de branchement provisoire :

- Le demandeur soumet sa demande au fournisseur d'électricité de son choix dès qu'il a connaissance de ses besoins (prévoir 65 jours pour un branchement simple sur point existant sans travaux) en lui communiquant :
 - La puissance maximale souhaitée ;
 - L'adresse exacte du projet ;
 - Les dates de début et de fin du projet ;
 - Le numéro de prestation F800 pour une période > à 28 jours (valable pour toutes les puissances), ou F820 pour une période ≤ 28 jours (valable uniquement pour une puissance < 250 kVA) ;
- Le fournisseur transmet la demande à Enedis.

2 Validation de la demande :

- Enedis contacte le demandeur pour confirmer les informations, obtenir les pièces supplémentaires nécessaires, et lui précise le matériel à fournir (câble, gaine, coffret de comptage équipé et câblé...);
- Enedis et le demandeur se donnent rendez-vous sur le lieu du projet.

3 Signature et préparation du branchement :

- Le demandeur signe, en ligne, la lettre d'engagement communiquée par Enedis lors de la prise de contact, 10 jours maximum après cette dernière ;
- Enedis reprend contact avec le demandeur et lui communique le planning et les modalités d'intervention ;
- Le demandeur prépare le matériel demandé par Enedis ; pour la bonne réalisation de l'intervention.

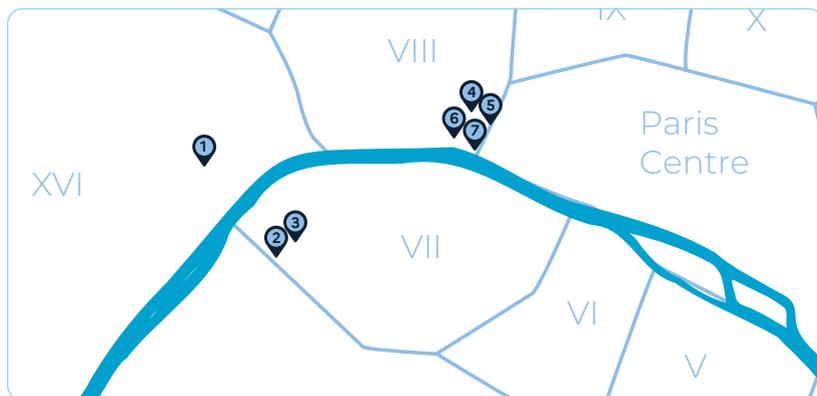
4 Réalisation du raccordement :

- Enedis réalise les travaux (le cas échéant) et le raccordement ;
- Le demandeur paye le montant du raccordement à Enedis ;
- Enedis met en service l'installation à la date souhaitée.

5 Résiliation et débranchement:

- Le demandeur contacte son fournisseur pour confirmer la date de résiliation à la date de fin du projet;
- Enedis effectue le relevé des consommations à la demande du fournisseur;
- Le fournisseur facture les consommations au demandeur;
- Enedis débranche l'installation.

Les bornes électriques événementielles à Paris



N°	Site	Point de livraison	Intensité	Plage puissance
1	Trocadéro	50047114225409	100 A	37 - 60 kVA
2	Jacques Rueff Ouest	50015708634148	400 A	37 - 250 kVA
3	Jacques Rueff Est	50094579794673	400 A	37 - 250 kVA
4	Concorde Nord-Ouest	50052754642595	400 A	37 - 250 kVA
5	Concorde Nord-Est	50011801253893	400 A	37 - 250 kVA
6	Concorde Sud-Ouest	50090383046573	400 A	37 - 250 kVA
7	Concorde Sud-Est	50004565363895	400 A	37 - 250 kVA



Tri des déchets

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon évènement pour la **préservation de l'espace public et de la biodiversité.**

Qu'est-ce qui est attendu ?

Le tri de **4 flux de déchets** lors de votre évènement (montage, démontage et conditionnement) : ordures ménagères, multimatériaux, verre et biodéchets ainsi que la mise en place de **chendriers temporaires : zéro mégot retrouvé au sol**. Les consignes de tri seront affichées pour faciliter le geste de tri par le public.

Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

Les déchets seront correctement triés lors de l'évènement et le tri sera accompagné par l'organisateur (consignes de tri affichées, communication auprès du public...). Vous devrez veiller à la valorisation de tous les type de déchet et les orienter vers les filières de recyclage ou de valorisation adaptées. Les déchets électriques type téléphones oubliés, câbles de chargeur, le bois ou les meubles ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères.

Des chendriers devront être mis en place de manière temporaire : zéro mégot ne devra être retrouvé au sol après l'évènement (2 chendriers pour 1000 participants ou proposer un chendrier dans un rayon de 70 m).

Aucun déchet ne doit être retrouvé après votre évènement sur l'espace public.

Plus d'informations sur le site de l'Ademe : <https://economie-circulaire.ademe.fr/dechets-activites-economiques>

Quelques partenaires pour mettre en place des cendriers temporaires :

- Tchao mégot : <https://tchaomegot.com/>;
- Keenat : <https://keenat.com/>;
- Les Connexions : <https://www.lesconnexions.org>.

*La liste des opérateurs mentionnés dans le guide est proposée à titre indicatif. Celle-ci n'est pas exhaustive. Tout organisateur peut travailler avec le partenaire de son choix.

Votre point de contact

Pour toute question: dpestppcodirXX@paris.fr (remplacer le XX par 1-2-3-4 ou 5-6 ou 7-8 ou 9-10 ou 11 ou 12 ou 13 ou 14 ou 15 ou 16 ou 17 ou 18 ou 19 ou 20 selon l'arrondissement où aura lieu votre évènement).

PLUS DE 75 % DE NOS DÉCHETS PEUVENT ÊTRE TRIÉS ET VALORISÉS

<p>DANS LE BAC JAUNE ou dans un Trilib'</p>	 <p>Papiers, emballages en carton, métal et plastique, séparés les uns des autres et sans sac.</p>
<p>DANS LE BAC BLANC ou dans un Trilib' ou une colonne à verre</p>	 <p>Bouteilles, bocaux et pots en verre, bien vidés.</p>
<p>DANS LA BORNE MARRON (Retrouvez toutes les adresses sur leparisdutri.fr)</p>	 <p>Les déchets alimentaires, en vrac ou dans un sac compostable ou kraft.</p>
<p>DANS LE BAC VERT OU GRIS</p>	 <p>Ce qui reste après avoir fait le tri. Avant de jeter un déchet dans cette poubelle, vérifier qu'il ne doit pas être trié.</p>



Lumières

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon évènement pour **préserver l'espace public et la biodiversité.**



Qu'est-ce qui est attendu ?

Vous devrez utiliser uniquement **un éclairage en LED** sur vos évènements en respectant les températures de couleur suivantes: **2700 Kelvin en milieu urbain et 2200 Kelvin dans les espaces verts (bois, parcs...)**. Se référer au tableau des couleurs ci-contre. L'éclairage direct vers le ciel, sur la végétation, en particulier vers les arbres, les mares et cours d'eau, les façades ou le public lors de votre évènement est interdit. L'éclairage ne devra pas être installé sur les troncs des arbres ni aucun élément naturel. L'intensité de l'éclairage ne devra pas dépasser 20 lux.



Que dit la réglementation ? Décryptons-la !

La réglementation précise que les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

Le contrôle de la température de couleur et de l'intensité lumineuse ne portera pas sur les installations d'éclairage directement liées au spectacle artistique. Sont donc concernés les éclairages des cheminements, panneaux d'information lumineux, équipements type espaces de restauration, stands, toilettes, loges...

La température de couleur des LED utilisés sur votre évènement sera vérifiée et devra être conforme aux attendus de l'engagement (2700 Kelvin en milieu urbain et 2200 Kelvin dans les bois, parcs et jardins). L'orientation des éclairages proposés sera contrôlée : aucun éclairage (y compris artistique) ne doit se diriger directement vers les arbres, les cours d'eau, les façades, le public, et vers le ciel, lors de votre évènement. L'intensité de l'éclairage pourra être mesurée et ne devra pas dépasser 20 lux.

MODE D'EMPLOI/PRÉCONISATION DANS LE CHOIX DES LED

Températures de couleur

Pour les cheminements, l'éclairage des espaces de restauration, stands, panneaux informatifs numériques, etc. il est demandé de ne pas dépasser 2700 Kelvin; cette limite est abaissée à 2200 Kelvin dans les bois, parcs et jardins.

Tableau des couleurs

1.800° K	2.400° K	2.700° K	3.000° K	4.000° K	5.000° K	6.000° K	8.000° K	10.000° K	12.000° K
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------

Source : barcelonaed.fr

Mode d'éclairage idéal : exemple et contre-exemple



Bon exemple avec lumières artistiques
ciblées sur la scène

© <https://www.elle.fr/Loisirs/Musique/Festival/We-Love-Green-les-dix-artistes-femmes-a-découvrir-ce-week-end>



Mauvais exemple avec faisceaux lumineux
vers le ciel

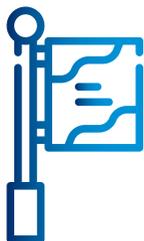
© <https://www.elle.fr/Loisirs/Musique/Festival/We-Love-Green/307985>

Ressources

Vos points de contact

En cas de question : DTEC-environnement_lumineux@paris.fr (en indiquant systématiquement dans l'objet: "Charte événement écoresponsable" + "nom de l'évènement")

En cas d'évènement dans les espaces verts : biodiversite@paris.fr



Communication

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon évènement pour **préserver l'espace public et la biodiversité.**



Qu'est-ce qui est attendu ?

Vous utiliserez uniquement des **marquages au sol éphémères** (qui partent avec la pluie, dans le temps, ou avec un passage de la propreté) exceptés dans les espaces verts, où ils sont strictement interdits. Vous utiliserez des produits non toxiques (pas de composés organiques volatils, pas d'hydrocarbures). Vous n'utiliserez pas de **confettis, de jets de poudre** ou **d'autres goodies** lors de votre évènement sur l'espace public parisien : ils sont interdits.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

L'absence de marquage au sol dans les espaces verts sera vérifiée en amont de votre évènement. Sur l'espace public, l'absence de marquages au sol sera vérifiée après l'évènement. L'absence de goodies, confettis et jets de poudre sera vérifiée lors de l'évènement.



Ressources

Quelques prestataires pour communiquer durablement

Pour une création artistique et des décors plus vertueux : La Réponse D.

Pour louer du mobilier et de la décoration et favoriser le réemploi : Label Emmaüs.

Pour collecter, valoriser et remettre en circulation toutes les typologies de matières utilisées, manipulées, transformées par les différents métiers du secteur culturel (scénographies, surplus de stock ou chutes de production) et vendre vos matériaux de réemploi à prix solidaire : La Réserve des Arts ou ArtStock.

La liste des opérateurs mentionnés dans le guide est proposée à titre indicatif. Celle-ci n'est pas exhaustive. Tout organisateur peut travailler avec le partenaire de son choix.

MODE D'EMPLOI/PRÉCONISATION DANS LE CHOIX DE PEINTURES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Les peintures « classiques » sont produites à partir d'éléments nocifs pour l'environnement et la santé humaine. On y trouve en effet des solvants et co-solvants, des produits cancérigènes (ex : phtalates), de dérivés de pétrole, des métaux lourds, des composés organiques volatils (COV) liés aux solvants qui émanent bien après la pose et qui ont des conséquences directes sur la santé humaine.

Un seul label de référence

Face à cette composition décriée, les peintures écologiques se sont développées sans pour autant être une garantie de non nocivité.

Un seul label est à retenir, **le label européen**. Il garantit une faible teneur en composés organiques volatils (COV) et en hydrocarbures aromatiques volatils (HAV), une réduction des émissions de soufre et des déchets dangereux issus de la production du dioxyde de titane, l'absence de métaux lourds et de substances dangereuses. Il s'agit à ce jour du label le plus performant.

MODE D'EMPLOI/PRÉCONISATION DANS LE CHOIX DES SUPPORTS D'IMPRESSION ET DES ENCRE

L'impression est un poste important d'impact environnemental pour toute opération de communication.

Plusieurs composantes entrent en jeu :

- La qualité environnementale des supports (papiers, bâches, PVC...) et des encres utilisées;
- Les techniques de l'imprimeur pour limiter l'utilisation de substances chimiques;
- La gestion des déchets induits.

Un label de référence

Mobilisé depuis plusieurs années déjà, le secteur de l'impression et des travaux graphiques a formalisé ses engagements environnementaux par la création d'un label en 1998 : **Imprim'Vert**. Un produit qui bénéficie de ce label garantit :

- L'élimination des déchets les plus toxiques ;
- Un stockage sécurisé des liquides neufs dangereux et des déchets liquides en cours d'utilisation ;
- La non utilisation de produits étiquetés « toxiques ».

Pour le choix des encres, il est conseillé de privilégier les **encres dites végétales** (qui utilisent des solvants à base d'huiles végétales renouvelables et non minérales et fossiles) ou les **encres UV**.



Check list

Cochez les cibles correspondant aux actions qui seront mises en place. Plus vous cochez de cibles, plus votre évènement sera conforme à la charte des évènements écoresponsables. **Le non-respect avéré d'un engagement de la charte par un organisateur d'évènements pourrait compromettre l'obtention d'une future autorisation, notamment pour les organisateurs d'évènements récurrents ou annuels.**

Préservation de l'espace public et de la biodiversité

- L'espace public est préservé, il n'y aura aucune dégradation ou accrochage sauvage
- Toute banderole ou tout éclairage est accroché sur des supports dédiés

Communication

- Seuls des produits éphémères sont proposés pour les marquages au sol sur l'espace urbain
- Il n'y aura aucun marquage au sol dans les espaces verts
- Il n'y aura aucun jet de poudre ni de confettis
- L'offre de goodies est remplacée par une alternative vertueuse ou supprimée
- Toute banderole ou tout éclairage est accroché sur des supports dédiés

Eau

- Les différents points d'eau et fontaines sont identifiés et signalés

Tri des déchets

- Un tri des déchets 4 flux est prévu (multi matériaux, ordures ménagères, verre et biodéchets)
- Les consignes de tri sont affichées
- Des cendriers visibles et en nombre suffisant sont mis à disposition

Énergie

- Le raccordement aux bornes électriques événementielles ou des branchements provisoires électriques sur le réseau parisien sont mis en place
- En cas d'utilisation de groupes électrogènes, seuls des groupes sur batterie sont utilisés

Bruit

- L'évènement propose un son amplifié qui n'excède par 80 décibels sur 8 heures consécutives
- En cas de dépassement, une étude d'impact des nuisances sonores est prévue par un bureau d'études
- Les préconisations du bureau d'études sont mises en place en amont de l'évènement

Mobilités

- Un stationnement vélo temporaire visible et en nombre suffisant est mis à disposition
- Des motorisations récentes sont privilégiées

Lumière

- Les LED sont utilisées pour l'éclairage
- La température des LED n'excède pas 2700 Kelvins en milieu urbain et 2200 Kelvins, dans les espaces verts
- Il n'y aura aucun éclairage en direct sur les arbres
- Il n'y aura aucun éclairage en direct sur les cours d'eau
- Il n'y aura aucun éclairage en direct sur les façades
- Il n'y aura aucun éclairage en direct sur le public
- Il n'y aura aucun éclairage vers le ciel

Alimentation et boisson durables

- Les boissons sont proposées dans des bouteilles en verre, dans des fontaines à sodas ou des bonbonnes de 5l ou en service au verre (bouteilles de plus d'1l distribuées dans des gobelets)
- Il n'y aura aucun gobelet plastique ou carton jetable
- Il n'y aura aucune bouteille d'eau jetable
- Il n'y aura aucune canette
- Il n'y aura aucune brique carton
- De la vaisselle réutilisable est mise à disposition (couverts, verres, assiettes) avec un système de collecte et de lavage
- Il n'y aura aucune barquette en carton, en bambou ou en canne à sucre
- L'offre de restauration sera composée de 50% au moins d'alimentation durable et locale (prix denrées labellisées/prix d'achat global)
- L'offre de restauration propose une option végétarienne
- Une communication sur la qualité de l'offre alimentaire proposée est mise en place
- Un partenariat avec une association est mis en place pour la gestion des invendus alimentaires